

Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2023  
Séance du 13 décembre 2023**

**N° 41**

**Objet : Désignation d'un  
délégué à la commission  
paritaire départementale du  
Syndicat Départemental de  
l'Energie (SDE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les- Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

**Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

**Etaient excusés :**

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-41\_13122023

**Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création, par les syndicats d'énergie qui ont le statut d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, d'une Commission consultative chargée de coordonner les actions dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Cette instance est destinée à être un lieu de dialogue entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des Etablissements publics à fiscalité propre (EPCI) présents, en tout ou partie sur le périmètre syndical. Elle est ainsi composée, à parts égales, de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, chacun de ces établissements disposant au moins d'un représentant.

Le syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence a ainsi créé, par délibération des 6 décembre 2016 et 31 mars 2017, cette commission qui associe les douze communautés de communes ou d'agglomération ayant une ou plusieurs communes dans notre département. La commission est donc composée de 24 représentants titulaires et 24 représentants suppléants :

- 12 représentants du SDE04,
- 12 représentants des communautés de communes et d'agglomération à raison d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par communauté.

Pour information, les communautés sont les suivantes :

- communautés d'agglomération : Provence Alpes Agglomération et Durance Lubéron Verdon Agglomération, Gap Tallard Durance
- communautés de communes : C.C. Sisteronais-Buech, C.C. Alpes Provence Verdon, C.C. Haute-Provence Pays de Banon, C.C. Pays de Forcalquier et Montagne de Lure, C.C. Jabron Lure Vançon Durance, C.C. Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon, CC. Serre-Ponçon, CC Serre-Ponçon Val d'Avance, CC Pays d'Apt.

Par délibérations n°50 du 29 juillet 2020 et n° 05 du février 2022, Madame Brigitte PROUST a été désignée en tant que représentante titulaire pour siéger au sein de cette commission. Suite à la démission de Madame Brigitte PROUST, le siège est vacant.

Monsieur Nicolas TRABUC a fait part de sa candidature pour siéger en remplacement de Madame Brigitte PROUST, en tant que titulaire, au sein de la commission paritaire départementale du Syndicat Départemental de l'Energie (SDE).

Il est proposé au conseil d'agglomération de procéder à la désignation. En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour le siège à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20231213-41\_13122023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-41\_13122023